



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

FONCTIONNEMENT

Cadres réservés à l'administration

Date de réception du dossier :	DEMANDE DE SUBVENTION ANNÉE 2025
--------------------------------	---

<input type="checkbox"/> Développement culturel <input type="checkbox"/> Sport <input type="checkbox"/> Environnement <input type="checkbox"/> Jeunesse	<input type="checkbox"/> Social <input type="checkbox"/> Autres
--	--

Nom de l'association : _____ <i>(Nom sous lequel l'association a été déclarée en Préfecture)</i>
--

DOSSIER A RETOURNER AU PLUS TARD LE :
10 JANVIER DE L'ANNEE CONCERNEE
LES DOSSIERS RECUS APRES CETTE DATE NE SERONT PAS TRAITES

Mairie de MARANS
Service Culturel, Événementiel et Associatif
Place Ernest Cognacq
17230 MARANS

Contact : Marie GUIHENEUF
☎ 05.46.01.49.37 ✉ culture@ville-marans.fr
Si besoin d'aide prendre un RDV en mairie

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention ?

Le dossier de demande de subvention est un formulaire simplifié destiné à toutes les associations désireuses d'obtenir une subvention de la part de la mairie de Marans. Il concerne les demandes de financement du fonctionnement de l'association. Une revalorisation de la demande sera faite en fonction des bilans de l'année écoulée.

Attention : Il ne concerne pas le financement d'un investissement.

Comment se présente le dossier à remplir ?

↪ **Fiche n° 1 : Présentation de votre association**

Vous présenterez les éléments d'identification de votre association, vos activités habituelles ainsi que vos ressources humaines.

↪ **Fiche n°2 : Bilan de l'exercice 2024**

↪ **Fiche n° 3 : Demande de Subvention**

↪ **Fiche n°4 : Budget prévisionnel 2025**

↪ **Fiche n° 5 : Attestation sur l'honneur**

Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

Après votre demande :

Chaque subvention sollicitée sera examinée en commission sport et vie associative. Le conseil municipal prendra alors sa décision après le vote du budget.

RAPPEL du Règlement général d'attribution des subventions municipales

RAPPEL DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

→ Peuvent prétendre à subvention, les Associations déclarées conformément à la loi du 1^{er} Juillet 1901, ayant plus d'un an d'existence et qui, selon la législation en vigueur, proposent des activités d'intérêt général et conformes à l'objet de l'Association tel qu'il est défini dans les statuts. Il convient aussi que la situation financière de la commune le permette.

→ Aucune subvention ne sera versée aux Associations faisant référence à un mouvement politique national, local ou confessionnel. Attention, toute association ne peut être subventionnée. Les associations à but politique, ainsi que celles ayant occasionné des troubles de l'ordre public ne peuvent prétendre à une subvention d'une collectivité locale.

→ Priorité sera donnée aux projets s'intégrant dans l'animation communale et participant au dynamisme et au rayonnement de la ville.

→ On entend par projet, toute action d'animation, de formation ou de promotion. Cela peut-être une action déjà engagée ou une action à lancer.

PIECES A JOINDRE À VOTRE DOSSIER

- ↪ Le présent dossier dûment complété.
- ↪ Un relevé d'identité bancaire ou postal.
- ↪ Bilan financier.
- ↪ Le dernier compte-rendu d'assemblée générale.
- ↪ Composition du Conseil d'Administration avec nom et fonction des membres
- ↪ Un justificatif pour les demandes de manifestations exceptionnelles.
- ↪ Pour une première demande :
 - Récépissé de déclaration à la Préfecture ou sous-Préfecture
 - Copie de l'extrait de publication au Journal Officiel
 - Statuts signés du Président

PRÉSENTATION

Nom de l'association :
Adresse de son siège social :
Code Postal : Commune :
Téléphone :
Mail :

DÉCLARATION EN PRÉFECTURE

Déclaration en Préfecture le :
Numéro de déclaration :
Agrément administratif (ex. : N° agrément jeunesse et sports) :
N° de SIRET :

LE PRESIDENT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Mobile :
Mail :

LE SECRETAIRE

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Mobile :
Mail :

LE TRÉSORIER

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Mobile :
Mail :

LE VICE-PRESIDENT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Mobile :
Mail :

LE SECRETAIRE ADJOINT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Mobile :
Mail :

LE TRÉSORIER ADJOINT

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Commune :
Téléphone : Mobile :
Mail :

Merci de nous faire connaître tout changement de bureau par mail à culture@ville-marans.fr

MOYENS HUMAINS DE L'ASSOCIATION

Nombre d'adhérents :

TOTAL DES ADHÉRENTS :

- Marandais :
 - Dont Enfants moins de 18 ans
 - Dont Adultes
- Non Marandais :
 - Résidant sur le territoire de la Communauté de Communes (CDC) Aunis Atlantique
 - Résidant en dehors du territoire CDC Aunis Atlantique

Cotisation :

OUI : Montant hors licence :€

Si existence de tarifs dégressifs, merci de les détailler :

.....

NON

Encadrement des activités :

- Nombre de salariés : Equivalent en temps plein :
- Nombre de personnel mis à disposition : Equivalent en temps plein :
- Nombre de bénévoles :

Locaux :

Bénéficiez-vous d'un local mis à disposition par la Ville OUI NON

Jours	Lieu	Horaires	Motif	Fréquence
Lundi				
Mardi				
Mercredi				
Jeudi				
Vendredi				
Samedi				
Dimanche				

BILAN DE L'ANNEE ECOULEE

Ce tableau récapitule les dépenses et les recettes liées à un exercice. Le solde de l'exercice représente les avoirs (ou débits) de l'association au moment de la demande. Ce bilan se justifie par le financement des projets réalisés ou en cours ou par la nécessité d'un fonds de roulement.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Fêtes, manifestations		Fêtes, manifestations	
Achat de matières et marchandises		Ventes diverses	
Fournitures bureau		Bar, buvette	
Electricité, gaz		Billetterie	
Eau		Cotisations des adhérents	
Licences - cotisations			
Assurances		Dons	
Documentation			
Transports, déplacements		Publicité, sponsoring	
Frais téléphone		Recettes financières (intérêts des livrets)	
Frais affranchissement			
Repas, réception			
Impôts et taxes		Subvention de fonctionnement accordée par la commune de Marans en 2024	
Locations		Subventions de fonctionnement accordées par d'autres organismes (à préciser) en 2024	
Rémunération du personnel		CDC	
Charges sociales et patronales		Fédération	
Personnel extérieur		Département (hors chèques sport)	
		Région	
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	
		Montants des différents placements (livrets Epargne ...) au 31/12/2024	
		Total des disponibilités à fin 2024	

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DEMANDEE / EXERCICE 2025

MONTANT DE LA DEMANDE
« Subvention de fonctionnement » :

..... Euros

Justifiez votre demande :

Certifié conforme et exacte la présente déclaration

Fait à MARANS, le

Le(a) Président(e)

Le(a) Secrétaire

Le(a) Trésorier(e)

BUDGET PREVISIONNEL

Ce tableau récapitule les dépenses et les recettes liées à un exercice. Le solde de l'exercice représente les avoirs (ou débits) de l'association au moment de la demande. Ce bilan se justifie par le financement des projets réalisés ou en cours ou par la nécessité d'un fonds de roulement.

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Fêtes, manifestations		Fêtes, manifestations	
Achat de matières et marchandises		Ventes diverses	
Fournitures bureau		Bar, buvette	
Electricité, gaz		Billetterie	
Eau		Cotisations des adhérents	
Assurances		Dons	
Documentation			
Transports, déplacements		Publicité, sponsoring	
Frais téléphone		Recettes financières (intérêts des livrets)	
Frais affranchissement			
Repas, réception			
Impôts et taxes		Subvention de fonctionnement sollicitée à la commune de Marans	
Locations		Subventions de fonctionnement sollicitées à d'autres organismes (à préciser)	
Rémunération du personnel		CDC	
Charges sociales et patronales		Fédération	
Personnel extérieur		Département (hors chèques sport)	
		Région	
		Autres recettes (à préciser)	
TOTAL DEPENSES		TOTAL RECETTES	
		Solde après présentation de cet exercice :	

Attestation sur l'honneur

Je, soussigné(e) (nom, prénom) représentant(e) légal(e) de l'association, en qualité de (fonction)

- . Certifie que l'association est régulièrement déclarée,
- . Certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
- . Certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment l'approbation du budget par les instances statutaires,
- . Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire de l'association (joindre un RIB)
- . Déclare le présent dossier de subvention complet.

Fait leà

Cachet de l'Association et Signature :